

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL  
10 PLACE SAINT-ROBERT  
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 25/02/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 24 | Votants : 27 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 27

**SÉANCE du 5 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 5 mars à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

**Membres présents :** Serge VILLARD, Joël DEVIDAL, Christian CHORLIET, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Fabrice FLOURY, Raphaël BONNET, Annie MAUTÉ, Stéphane SAGUETON, Fernand CHAIZE, Michel ARCIS, Michel RIBES, Chantal GUENARD, Jean-Pierre SABATIER, Philippe DELABRE, André DEFAY, Martine SIVET, Agnès MOURLEVAT, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Pierre ALLARY, Christine MIRAMAND, Francis DELMAS

**Procuration de :** Laurence DESSALCES-BONNET à Stéphane SAGUETON, François CABANES à Martine SIVET, Marie-Christine VEYSSET à Agnès MOURLEVAT

**Secrétaire de séance :** Michel ARCIS

**OBJET :** Convention Fonds inclusion Enfance jeunesse de la Haute-Loire

Le vice-président délégué à l'enfance, expose au conseil communautaire les enjeux identifiés dans le schéma départemental de service aux familles sur la thématique du handicap, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire qui est un droit fondamental consacré à l'échelon national par le préambule de la Constitution, et dans de nombreux engagements internationaux relatifs aux droits de l'Homme pris par la France, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

A cet effet, la communauté de communes s'associe au département de la Haute-Loire, à la Caisse d'Allocations Familiales 43, à la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne et à l'ensemble des EPCI de la Haute-Loire afin d'assurer l'effectivité de ce droit à destination des enfants en situation de handicap dans le cadre des structures petite enfance et enfance jeunesse du territoire. Par la signature d'une convention, les signataires réaffirment leur engagement à maintenir et développer le Fonds Inclusion Enfance Jeunesse créée en 2022.



**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- ENTERINE la participation au Fonds Inclusion enfance jeunesse de la Haute-Loire et la signature de la Convention cadre départementale du Fonds d'Inclusion enfance jeunesse de la Haute-Loire de 2026-2030.

**Le Président, Jean-Marc FARGIER**

